

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 26 novembre 2024

Membres

En exercice : 12

Présents : 11

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

21 novembre 2024

Date d'affichage:

21 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six novembre à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe GENETIER

Présents : Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Anthony ALVES DA COSTA, Angélo CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Ingrid LAFOREST, Céline RUBIO, Nathalie SARRAU, Muriel WOLKOWICKI

Représentés : Jean-Yves LAROCLETTE par Philippe GENETIER

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Muriel WOLKOWICKI

Objet: ACQUISITION DU TERRAIN GENEVOIS - DE_2024_51

Madame le Maire quitte la salle et c'est Monsieur Philippe GENETIER, 1er adjoint, qui prend la parole.

Il rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 3 septembre 2024, le maire l'a désigné délégué par arrêté portant sur la délégation de fonctions et de signature concernant l'achat du terrain de Madame Catherine GENEVOIS.

Lors d'une rencontre avec Madame Catherine GENEVOIS le 30 octobre 2024, Monsieur Philippe GENETIER a pu négocier le prix d'acquisition de ce terrain. Il a donc été convenu par les deux parties une acquisition à 39 000.00 €.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de poursuivre cette acquisition à un montant de 39 000.00 €,

CHARGE Monsieur Philippe GENETIER, 1er adjoint, de procéder à toutes les formalités nécessaires.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 28/11/2024
et publié ou notifié
le 28/11/2024



Le Maire,

Brigitte DARMEDRU.

